



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024 A 19H30

Le 10 octobre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 3 octobre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Éléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Naima FERROUDJI (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à José MARTINS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Danièle GARCIA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 27

représentés : 10

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Laurence MOLINARI est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Délibération n°24-101

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par Marie LOUMI

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Adjoint principal de 2 ^{ème} classe d'animation TC	55	+14		69
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TNC 8h05	0	+17		17
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TNC 11h21	0	+13		13
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TNC 20h55	0	+3		3
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TNC 22h17	0	+1		1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TNC 26h16	0	+9		9
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TNC 26h40	0	+6		6
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 4 h	1	+ 1		2
TOTAL	56	64		120

DIT que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets correspondants.

VOTE
Pour : 37
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.




Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération